



## Convention-cadre en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte

Parc naturel régional du Morvan  
Collectivité lauréate de l'appel à projet national



### Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

### 1. Contexte et objet du présent document :

Le classement du Parc naturel régional du Morvan a été renouvelé pour 12 ans par le décret du 27 juin 2008. La charte approuvée fixe pour la période 2008 – 2020 trois grandes orientations stratégiques à savoir :

- Agir pour les patrimoines culturels et naturels ;
- Soutenir la dynamique économique dans le respect du développement durable ;
- Développer un territoire vivant et solidaire.

Le projet Transition énergétique en Morvan s'inscrit dans les objectifs européens et nationaux de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique. Le Schéma régional Climat air Energie ainsi que les études "Stratégie énergétique" de la Nièvre et de la Côte d'Or donnent de grands objectifs et orientations pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables sur le territoire.



## Objectifs à moyen terme (2020) : taux de couverture des besoins énergétiques par les ENR : 48%

- biogaz marginal) : 240 MWh/an élec + 400 MWh/an chaleur
- éolien : 0 MWh/an
- solaire thermique : inconnu, données à récolter dans la cadre de l'Observatoire des ENR
- ENR
- solaire photovoltaïque : inconnu, données à récolter dans le cadre de l'Observatoire des ENR
- hydroélectricité : 80 000 MWh/an (6 centrales EDF sur le territoire)
- logements chauffés au bois soit 150 000 MWh/an
- bois-énergie (chaleur) : 63 000 MWh/an (chaufferies collectives et entreprises) + environ 30 % des consommations : 900 000 MWh/an (CEREN 2001, tous usages confondus, hors transport – impossible de dissocier aujourd'hui : chaleur, ECS, ventilation, élec domestique...)
- Production d'ENR : 293 000 MWh/an (Bilan actuel ESTIMATIF) dont :

### Situation actuelle : taux de couverture des besoins énergétiques par les ENR : 33%

Le PNRM a réalisé des calculs estimatifs pour le territoire TEPCV pour sensibiliser les élus à la situation actuelle et aux efforts à réaliser. Ces données sont à affiner dans le cadre de l'Observatoire régional de l'énergie piloté par Alterre :

- réduit au maximum les besoins énergétiques du territoire
  - couvre ses besoins par les énergies renouvelables locales.
- Le Morvan, fort de l'expérience menée depuis une dizaine d'années (accompagnement à l'installation de chaufferies bois collectives, Plan climat, ...) dispose d'atouts pour la transition énergétique (expériences réussies, ingénierie, services d'accompagnement sur le territoire, etc.). Le projet TEPCV s'inscrit dans cette dynamique territoriale pour valoriser les démarches en cours et aller au-delà pour devenir un "territoire à énergie positive", qui :

## 2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

L'élui **réfèrent** est : Patrice JOLY (Président du PNR Morvan)

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire.

Le responsable technique du lauréat est : Emmanuel CLERC (responsable du pôle économie durable au PNR Morvan) ; il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

La référente de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : Jérôme LARIVE (DREAL Bourgogne) ; il est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour cette convention-cadre, chargé à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte (Article 3). La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne accompagnera la mise en œuvre du projet de la collectivité et contribuera à sa réalisation par la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien, qui feront alors l'objet des procédures de programmation et de gestion qui leur sont propres.

Le PNR du Morvan s'est engagé dès 2008 dans un Plan Climat afin de mettre en œuvre sa stratégie en faveur de la transition écologique et énergétique et de la croissance verte. Cet engagement trouve sa concrétisation dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », dans le cadre duquel il a été désigné lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que dans la réalisation de son Contrat de Parc 2015-2020, élaboré avec le Conseil régional de la Bourgogne, l'Etat et l'ADEME, portant sur la transition énergétique.

Pour la période 2014 – 2020, le projet de territoire intitulé « Une autre vie s'invente ici » approuvé en Comité syndical de juin 2014 vise à conduire le Morvan vers de nouvelles formes de développement pour un Morvan en « transition ». Il s'agit notamment de faire du Morvan un territoire d'excellence environnementale, résolument et concrètement engagé dans la transition écologique et dans une transition énergétique, fondée sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables, avec des modèles de développement, privilégiant la gouvernance locale, la participation citoyenne, des formes alternatives de gestion et de financement, la création de valeur ajoutée économique, environnementale et sociale.

Consommations : atteindre 720 000 MWh/an

Production d'ENR : atteindre 350 000 MWh dont :

- Bois-énergie (à distinguer selon les usages) : environ + 2700 MWh/an pour les chaufferies collectives (rythme 2010-2013) ; le reste pour les particuliers
- Eolien : développement du petit et moyen éolien sur le territoire ; pas de chiffrage prospectif
- les autres énergies (solaire, biogaz, hydroélectricité) pourront apporter leur contribution, au regard de leur potentiel

### **3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire**

La stratégie s'articule autour de quatre axes :

#### - le développement des énergies renouvelables :

Le territoire du Parc du Morvan, à dominante rurale, est un lieu de prédilection pour le développement de certaines énergies renouvelables (ENR), le bois-énergie en particulier. La rigueur du climat, associée à la lente évolution de la rénovation du parc de logements du territoire, combinées à l'importance du secteur résidentiel et tertiaire, rendent l'utilisation des ENR incontournables pour le chauffage des bâtiments notamment.

#### - l'efficacité énergétique :

Conjointement au développement des énergies renouvelables, la recherche de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment ainsi que dans les activités doit être une priorité pour mener une transition énergétique cohérente. Ainsi, concernant le secteur du bâtiment, l'habitat morvandiau, ancien et dispersé, entraîne des consommations énergétiques très importantes (78% des consommations d'énergie du Morvan pour le résidentiel + tertiaire). La rénovation thermique des bâtiments et l'installation de systèmes performants, couplée à la prise en compte de la précarité énergétique, peut constituer une réponse prioritaire socialement acceptable pour la réhabilitation du bâti morvandiau dans les années à venir.

#### - la sobriété énergétique :

La sobriété énergétique est un levier d'action pour réaliser des économies d'énergie. Elle consiste à changer les comportements pour éviter le gaspillage énergétique, dans tous les usages de l'énergie (bâtiments, déplacements, etc.). Les actions de sobriété sont complémentaires de celles touchant à l'amélioration de l'efficacité énergétique qui elles, reposent sur les avancées technologiques (isolation et ventilation performantes, systèmes économes en énergie, ...).

#### - l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le changement climatique est effectif en Morvan depuis les années 1980. Ce changement est lié aux évolutions naturelles du climat et aux émissions de gaz de serre dues aux activités humaines. Même s'il s'exprime par paliers à l'échelle de dizaines d'années, il affecte en continu les principaux facteurs de la production agricole : le sol, la croissance des plantes, la disponibilité en eau, etc.

### **4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées**

La liste de projets et les montants indiqués ci-dessous sont à titre indicatif.

- la sensibilisation et l'accompagnement des communes à un urbanisme durable et efficace en énergie
- le développement de formes alternatives de déplacement pour améliorer la mobilité en Morvan ;

### Thème 3. La sobriété

- la réduction de la précarité énergétique dans le logement des particuliers sur le territoire ;
- la création et l'animation d'une plate-forme territoriale de formation aux artisans sur l'énergie dans les bâtiments ;

### Thème 2. La rénovation thermique des bâtiments

- le développement et la structuration d'une filière territoriale bois – énergie de qualité, intégrée de l'amont à l'aval ;
- l'accompagnement aux installations de chauffères bois collectives et aux réseaux de chaleur ;
- l'accompagner et l'examen de projets de parcs éoliens et solaires au sol sur le territoire ;
- l'accompagnement et le développement d'installations de méthanisation des effluents d'élevage adaptées au territoire ;

### Thème 1. Les énergies renouvelables

Ainsi à titre d'exemple, seront développées et mises en œuvre les actions complémentaires suivantes :

Les actions inscrites dans le cadre de l'appel à projet TEP CV viendront en complément d'autres actions décrites dans le programme d'action du Plan Climat dont une partie sera pris en charge dans le cadre du Contrat de Parc négocié avec l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne et l'ADEME.

Actions	MO	Contribution TEP CV (€)	
Rénovation thermique des bâtiments publics	Collectivités	335 000	
Espace démonstratif Maison du Parc ENR (Photovoltaïque / Petite éolien...) Mobilité électrique (Borne de recharge / Véhicule utilitaire)	Parc	125 000	
			Outils pédagogiques
			Exposition itinérante Caméra thermique Livret pédagogique et préparation COP 21
Parc	Parc	40 000	
Total		500 000	

#### Thème 4. L'adaptation au changement climatique

- l'adaptation des forêts du territoire au changement climatique dans le cadre de la charte forestière (réalisation d'un guide des essences...);
- l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique (autonomie fourragère, systèmes culturels adaptés...);
- la préservation et la restauration des milieux humides véritables "éponges" du territoire;
- l'amélioration des rendements des captages et des réseaux de distribution de l'eau potable;

#### 5. Calendrier prévisionnel des actions dans le cadre de la démarche énergie climat

Libellé	Calendrier prévisionnel
Structurer l'amont des filières bois-énergie locales	En cours et jusqu'en 2020
Poursuivre et renforcer l'accompagnement aux installations de chaufferies bois collectives et aux réseaux de chaleur	En cours et jusqu'en 2020
Accompagner et examiner les projets de parcs éoliens et solaires au sol sur le territoire du PnrM	De 2016 à 2020
Accompagner le développement des autres EnR dont le solaire	En cours et jusqu'en 2020
Accompagner le développement d'installations de méthanisation adaptées au territoire	En cours et jusqu'en 2020
Créer et animer une plate-forme territoriale de l'énergie dans les bâtiments	Fin 2015 - 2016
Espace démonstratif Maison du Parc	2016 - 2020
Poursuivre le conseil aux particuliers (construction et rénovation)	En cours et jusqu'en 2020
Réduire la précarité énergétique dans le logement sur le territoire	En cours et jusqu'en 2020
Accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leur patrimoine	Appel à projet en 2015 puis chaque année jusqu'en 2020
Accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de l'énergie dans leurs exploitations	2016
Favoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques	En cours et jusqu'en 2020
Innover et expérimenter des solutions de transport col-	2016 - 2017

en présence de  
Mme Ségolène ROYAL  
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Pour le Parc naturel régional du Morvan  
le Vice-président  
Christian GUYOT

pour l'Etat  
le Préfet de la région Bourgogne  
Préfet de la Côte d'Or  
ERIC DELZANT

pour l'ADEME  
le Président  
Bruno LECHEVIN

pour le Conseil Régional de Bourgogne  
le Sénateur, Président du Conseil  
Régional de Bourgogne  
François PATRIAT

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

					lectif
	Sensibiliser et accompagner les communes à l'urbanisme durable et efficace en énergie	En cours et jusqu'en 2020			
	Adapter les exploitations du territoire au changement climatique	En cours et jusqu'en 2020			
	Adapter les forêts du territoire au changement climatique dans le cadre de la charte forestière	2015			
	Préserver et restaurer les milieux humides véritables "éponges" du territoire / Améliorer le rendement des captages et des réseaux de distribution de l'eau potable	2015 - 2020			
	Animation, sensibilisation Cop 21, outils pédagogiques...	2015 pour COP 21 2016 Pour outils pédagogiques et expo itinérante			